

L'ELEVAGE ET L'AGRICULTURE ATTIRENT LES INVESTISSEURS A TIARET

Après les Emiratis... les Coréens !

La capitale du Sersou connaît ces derniers jours un afflux peu particulier d'investisseurs étrangers intéressés par des créneaux spécifiques à la région.

Ainsi après l'arrivée d'un groupe émirati la semaine dernière pour la promotion de l'élevage et la production laitière, c'est au tour d'une délégation coréenne de rallier avant-hier le sol de Tiaret pour conclure un partenariat en agriculture.

En effet, lors de leur séjour à Tiaret où ils ont visité plusieurs sites et rencontré les autorités locales et les différents responsables de l'environnement, la DMI, les services agricoles, l'hydraulique, la Chambre de l'agriculture, l'association des éleveurs et l'UNPA, les investisseurs du Golf se sont montrés intéressés par les conditions jugées opportunes pour lancer un protocole d'accord avec une ferme pilote située à Si El Houas à l'est du chef-lieu de la wilaya.

D'un montant initial oscillant entre 60 et 100 millions de dollars, ce partenariat qui devrait prendre effet durant le premier trimestre de l'an 2008 avec 2000 têtes de bovins pour une production prévisionnelle de lait allant de

40 000 à 50 000 litres/jour, prévoit dans ses clauses l'acquisition d'une superficie de 600 hectares du côté de Hammadia, 60 km à l'Est du chef-lieu de la wilaya, ainsi que la production aux normes modernes du vert ensilé avec en prévision quatre pivots pour une superficie de 200 ha.

Selon nos informations lors des pourparlers avec leurs partenaires locaux, les Emiratis avaient même envisagé le renforcement du cheptel à 10.000 têtes durant les cinq années à venir, ce qui devrait attirer les fabricants de fromage et autres dérivés laitiers d'autres régions vers Tiaret. Par ailleurs, les investisseurs étrangers ont vu d'un bon œil le futur projet concernant le marché de gros fruits et légumes et présenté par le bureau d'étude qu'ils ont qualifié d'opportunité à saisir dans cette optique de partenariat.

De son côté, M. Hadidi président de l'association des éleveurs de la wilaya de Tiaret devait voir ce projet de partenariat comme un moyen d'améliorer l'alimentation en vert ensilé, chose qui demeure jusque-là méconnue pour la majorité des intervenants en matière d'élevage. Toujours dans le contexte lié à l'investissement, l'on saura qu'une délégation composée de six Coréens

dont un homme d'affaires et des conseillers auprès de l'ambassade de la Corée du Sud arrivée avant-hier à Tiaret à l'effet de s'enquérir des conditions pouvant permettre l'expérimentation de la semence de pomme de terre, un produit qui représente l'éternelle denrée pour l'Algérie du fait de son importation. Les Coréens ont eu droit à toutes les explications relatives à l'existence des ressources hydriques que recèle la région, les sites favorables à ce genre d'investissement ainsi que le nombre de fellahs exploitant dans la pomme de terre.

De son côté, la Chambre de l'agriculture qui a eu à s'entretenir avec ses hôtes en présence du directeur des services agricoles, avait mis à leur disposition une parcelle de terre de 5 000 m² qui pourrait être aussi bien du côté de Takhmaret, Rechaïga, Sidi Abderrahmane ou encore à proximité de Karman du fait de son implantation près du nouveau pôle universitaire. Selon le président de la Chambre de l'agriculture de la wilaya de Tiaret, ce projet de partenariat est appelé à être finalisé avec le ministère de l'Agriculture, chose qui bénéficiera à n'en point douter à la capitale du Sersou et ses contrées environnantes.

Mourad Benameur

ORAN

Plus rien n'arrête la spéculation foncière

La ville d'Oran (avec ses extensions urbaines) souffre d'un déficit quasi irrémédiable en matière de foncier immobilier provoquant des contraintes importantes pour la réalisation de projets d'habitat, de coopérative immobilière, etc.

D'où aujourd'hui l'implantation de ces programmes de logements de plus en plus éloignés du centre-ville avec le déplacement aussi des populations. Il faut dire qu'à partir des années 1990 la gestion du foncier dans la wilaya a été assimilée à une sorte de gigantesque dilapidation où les réserves foncières ont été littéralement "bouffées" et souvent par des opérations qui ont fait par la suite scandale.

Ainsi, trouver désormais un terrain à bâtir relève de l'impossible et la demande est justement très forte, provoquant une spéculation sur le foncier qui a atteint des sommets jamais égalés.

Ces dix dernières années, les prix ont connu une flambée qui ne semble pas vouloir s'arrêter comme par exemple, dans la commune de Bir-El-Djir où le

mètre carré désormais est cédé autour de 30 000 DA et parfois plus. A Sidi-Chahmi, une autre commune située à l'est d'Oran, là aussi les prix du m² ont été démultipliés de vingt fois le prix initial et cela, pour des assiettes de terrain n'excédant pas les 150 m².

Cela est vérifiable de partout au niveau de ces zones de nouvelles extensions, mais la situation en milieu urbain est encore plus dramatique. A tel point que de nouvelles pratiques ont fait émerger un nouveau marché. En effet, désormais les spéculateurs, les courtiers proposent la vente de maisons anciennes, parfois de style colonial qui sont implantées dans des quartiers comme ceux du Point du Jour, Courbet, Gambetta, Choupos etc., soit les quartiers anciens de la ville.

La vente de ces villas cosuées, dont certaines auraient pu faire l'objet d'un classement, tellement leur style évoque un symbole de l'histoire de la ville d'Oran, se négocie à coups de milliards, plus de 3 milliards, en seconde main pour une villa sur un terrain de 300 m². Mais là où la situation choquée, c'est que les nouveaux propriétaires n'hésitent pas à démolir à coup de

bulldozer "la maison de maître style colonial" qu'ils ont acquise pour récupérer ainsi le terrain nu. Des bijoux en matière d'architecture ont ainsi été détruits pour ensuite voir s'ériger à leur place des sortes de "bunker" sur trois étages avec des han-

gars au rez-de-chaussée. Cette spéculation foncière est en train de tuer ce qui pouvait rester de l'âme de la ville d'Oran et de son passé architectural si riche, sans que personne puisse rien y faire apparemment.

Fayçal M.

MASCARA

Une animatrice à la radio locale agressée par un taxieur

Une jeune animatrice à la radio locale de Mascara, terminant son émission aux environs de dix heures trente, s'appropriait à rentrer chez elle, à proximité de la zone 8 où elle habite. Elle hèle un taxi et monte à bord. Le chauffeur fait un détour et lui explique qu'il devait récupérer des médicaments.

Puis, il prend un autre itinéraire que celui qu'il devait prendre initialement, la jeune fille a des soupçons et commence à s'inquiéter, c'est alors que le véhicule s'arrête au lieu dit Zahour. Elle est maîtrisée et délestée de son portable ainsi que de ses bijoux. Abandonnée sur les lieux, elle se rendra ensuite au commissariat où elle fut dirigée vers l'hôpital où les examens médicaux auraient révélé qu'elle n'avait subi aucune agression sexuelle.

De jeunes chauffeurs de taxi se font accompagner on ne sait sous quel prétexte par un copain et embarquer des clients. Laxisme quand tu nous tiens. Aux dernières nouvelles, un individu a été interpellé.

M. Medebbar

SAIDA

HCDS

Jeu de dames chez le ministre Barkat

La décision d'écartier le DG du HCDS, deux mois après son installation officielle organisée en grande pompe à Djelfa, le 28 janvier dernier, suscite moult interrogations parmi les agents et cadres des différentes antennes, rattachées à la direction régionale du HCDS-ouest du pays dont le siège est implanté à Saïda. Selon les déclarations recueillies auprès de plusieurs cadres qui relèvent du département de Barkat, cette mise à l'écart, prise en catimini de liquider et sans aucun motif, un DG fraîchement désigné, alors qu'il venait tout juste de terminer une synthèse sur la situation de la steppe pour les années à venir pour le remplacer par le directeur financier de la Générale des concessions agricoles (GCA), tout en confiant la gestion de cette dernière à l'ex-DG du HCDS, n'a pas été de leur goût. Selon eux, cette décision jugée "injuste" pour les uns et forme de hogra pour les autres, a été menée au pas de charge par un lobby, qui refuse de lâcher ses "amis".

A noter que cette décision, a été médiatisée par un grand nombre de quotidiens nationaux et régionaux.

M. B. Amine

RELIZANE

NOUVELLES METHODES

DE SAUVETAGE

Clôture

du regroupement de la Protection civile



La wilaya de Relizane a abrité depuis lundi dernier et ce pendant 12 jours, un regroupement régional de huit wilayas. Ce dernier a été clôturé. Il a été organisé par la direction de la Protection civile de la wilaya sous le thème *Les nouvelles méthodes de sauvetage et de déblaiement en cas de catastrophe (séisme ou effondrement)*.

Un regroupement régional destiné aux détachements de huit wilayas de l'Ouest à savoir, outre Relizane, la wilaya organisatrice, Oran, Mostaganem, Tlemcen, Aïn-Témouchent, Béchar, Naâma, ainsi qu'El-Bayadh. Ce rassemblement a comporté, contrairement aux années précédentes, un programme riche élaboré par la direction générale de la Protection civile et qui tient compte des lacunes constatées à l'issue des catastrophes naturelles, lesquelles auront touché le pays ces dernières années à l'image des inondations de Bab-El-Oued à Alger, et du séisme de Boumerdès. A cet effet, les encadreurs chargés de cette mission d'information ont signifié aux éléments des détachements les mesures à observer face à de tels événements, notamment par la prise en charge des blessés et par une solidarité agissante avec les sinistrés, sans pour autant constituer une charge à la région victime d'une quelconque catastrophe. Cette méthode inspirée de la Protection civile des pays européens est adaptée à nos mœurs et notre mode de vie. Cette action a été appuyée sur des cours théoriques et pratiques, formation de niveaux 1 et 2 destinée aux agents et leurs chefs se rapportant au sauvetage et déblaiement. La Protection civile ouvre toujours à l'amélioration des conditions de travail de ses agents par la réunion des moyens les plus sophistiqués. En parallèle, des exercices de simulation d'intervention ont été exécutés devant les membres de chaque détachement, en présence des encadreurs.

Pour rappel, l'Algérie, considérée par ses pairs comme membre actif, a adhéré à l'OICP en application de l'ordonnance 76/16 du 20 février 1976. Notre pays assure actuellement la présidence du conseil exécutif international de l'organisation de la Protection civile.

A. Rahmane